



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 15283-1:2008

**Plaques de plâtre armées de fibres -
Définitions, spécifications et méthodes
d'essai - Partie 1: Plaques de plâtre
armées d'un tissu**

Gypsum boards with fibrous
reinforcement - Definitions, requirements
and test methods - Part 1: Gypsum
boards with mat reinforcement

Faserverstärkte Gipsplatten - Begriffe,
Anforderungen und Prüfverfahren - Teil 1:
Gipsplatten mit Vliesarmierung

02/2008



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 15283-1:2008 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 15283-1:2008.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 91.100.10

Version Française

Plaques de plâtre armées de fibres - Définitions, spécifications et méthodes d'essai - Partie 1: Plaques de plâtre armées d'un tissu

Faserverstärkte Gipsplatten - Begriffe, Anforderungen und
Prüfverfahren - Teil 1: Gipsplatten mit Vliesarmierung

Gypsum boards with fibrous reinforcement - Definitions,
requirements and test methods - Part 1: Gypsum boards
with mat reinforcement

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 28 décembre 2007.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	4
Introduction	7
1 Domaine d'application	8
2 Références normatives	8
3 Termes et définitions.....	9
4 Exigences	11
4.1 Caractéristiques mécaniques.....	11
4.2 Comportement au feu.....	12
4.3 Propriétés acoustiques	12
4.4 Perméabilité à la vapeur d'eau (coefficient de résistance au passage de la vapeur d'eau)	12
4.5 Résistance thermique (exprimée sous forme de conductivité thermique)	13
4.6 Substances dangereuses	13
4.7 Dimensions et tolérances	13
4.8 Exigences supplémentaires applicables aux plaques de plâtre à taux d'absorption d'eau réduit de types H1 et H2.....	14
4.9 Exigences supplémentaires applicables aux plaques de plâtre à dureté superficielle accrue de type I.....	14
4.10 Exigences supplémentaires applicables aux plaques de plâtre à cohésion améliorée de l'âme à haute température de type F	14
4.11 Résistance aux chocs	14
5 Méthodes d'essai	14
5.1 Échantillonnage	14
5.2 Détermination de la largeur	15
5.3 Détermination de la longueur	15
5.4 Détermination de l'épaisseur.....	16
5.5 Détermination de l'équerrage.....	17
5.6 Détermination de la charge de rupture en flexion.....	19
5.7 Détermination de la déformation sous charge	21
5.8 Détermination de l'absorption d'eau totale.....	21
5.9 Détermination de la dureté superficielle de la plaque	22
6 Évaluation de la conformité	24
6.1 Généralités	24
6.2 Essais de type initiaux	24
6.3 Contrôle de la production en usine	25
7 Désignation des plaques de plâtre armées d'un tissu.....	26
8 Marquage, étiquetage et emballage	27
Annexe A (informative) Mode opératoire d'échantillonnage en vue des essais	28
A.1 Généralités	28
A.2 Mode opératoire d'échantillonnage	28
Annexe B (normative) Montage et fixation pour l'essai selon l'EN 13823 (essai SBI).....	30
B.1 Applications générales	30
B.2 Applications limitées concernant le remplissage des joints	32
B.3 Applications limitées concernant les supports à base de bois.....	33
Annexe ZA (informative) Articles de la présente norme européenne relatifs aux dispositions de la Directive CE Produits de Construction	34
ZA.1 Domaine d'application et caractéristiques pertinentes	34

ZA.2	Mode opératoire de l'attestation et déclaration de conformité des plaques de plâtre.....	36
ZA.3	Marquage CE et étiquetage	40

Avant-propos

Le présent document (EN 15283-1:2008) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 241 "Plâtres et produits à base de plâtre", dont le secrétariat est tenu par AFNOR.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en août 2008, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en novembre 2009.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La présente Norme comporte deux parties :

- *Partie 1 : Plaques de plâtre armées d'un tissu*
- *Partie 2 : Plaques de plâtre fibrées*

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) UE 89/106.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) CE, voir l'annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

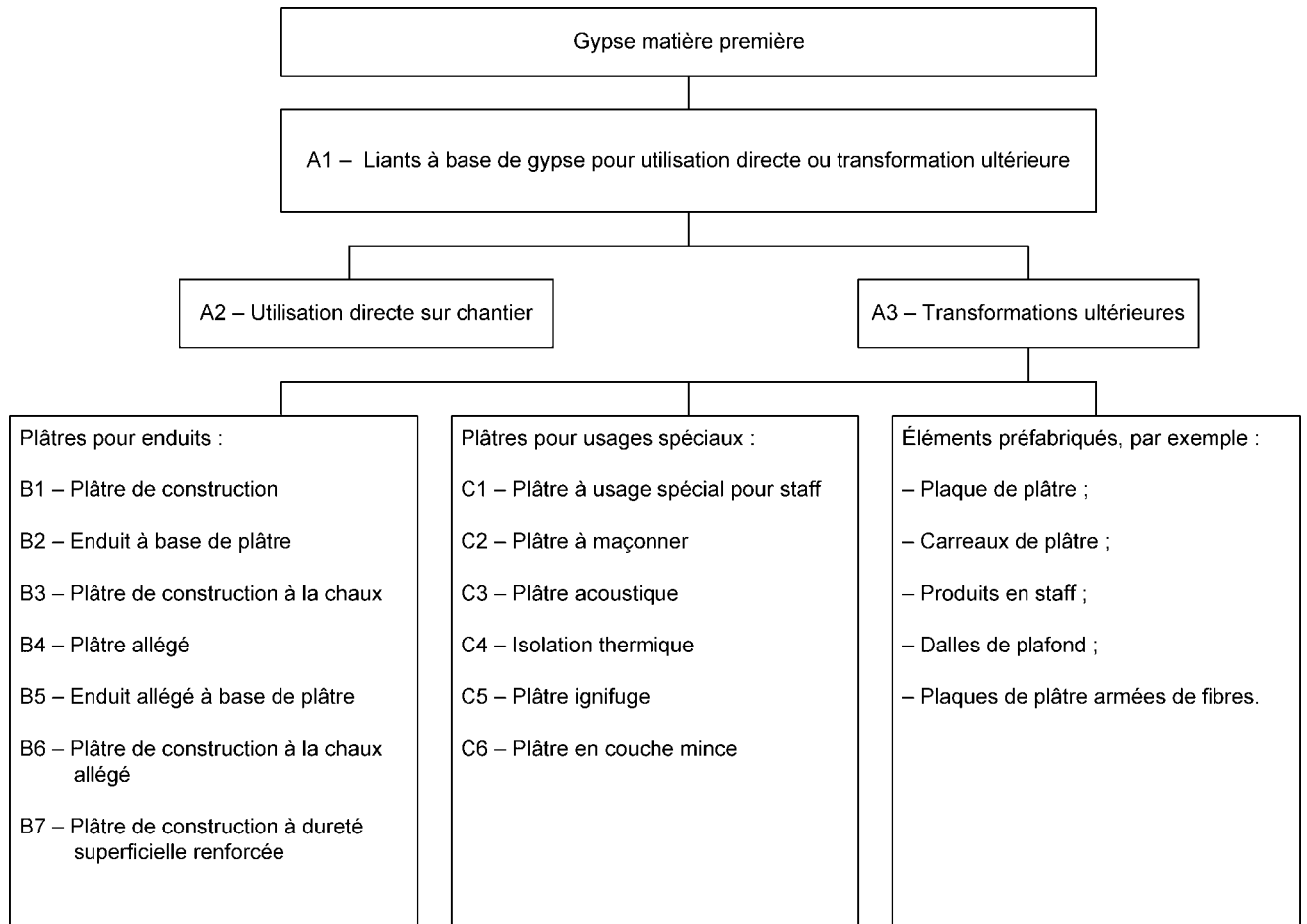
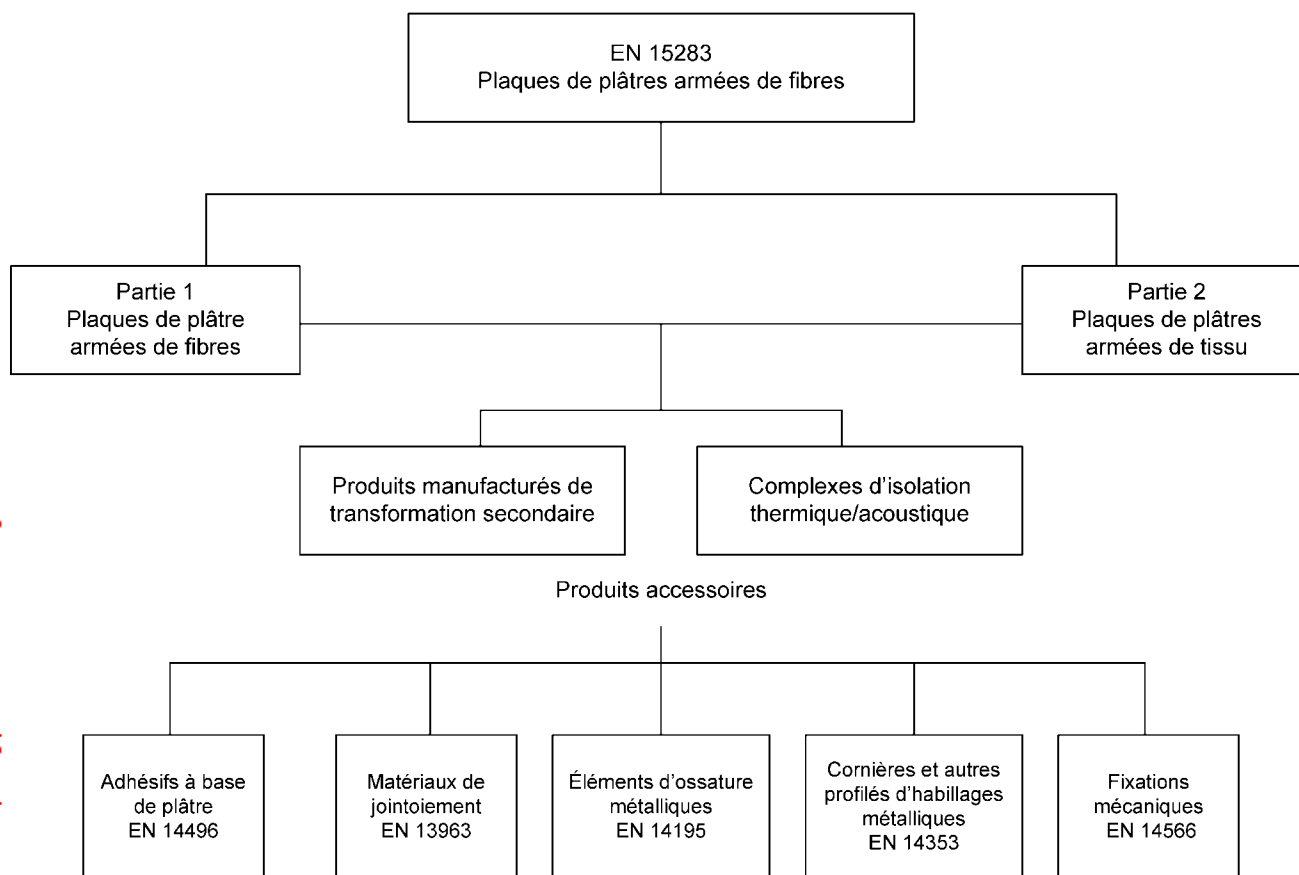


Diagramme 1 — Familles des produits à base de plâtre

**Diagramme 2 — Famille des produits accessoires**